103 rue Charles Darwin 49 125 TIERCE Tel: 02 41 37 56 89 contact@ccals.fr

Au 1er Janvier 2017, les Communauté de communes du Loir, Loire-et-Sarthe et des Portes-de-l'Anjou ont fusionné pour former la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.



COMPETENCE AMENAGEMENT COMPETENCES OBLIGATOIRES

▲ Aménagement de l'espace communautaire :

- SCOT, PLUI : schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- politiques contractuelles: Adhésion aux structures de Pays ou Métropolitaines susceptibles de porter des politiques contractuelles avec des partenaires comme la Région ou l'Union européenne
- ▲ Accueil des gens du voyage :
 - Aménagement entretien et gestion aires d'accueils des gens du voyage

COMPETENCE LOGEMENT

COMPETENCES OPTIONNELLES

- ▶ Politique du logement et cadre de vie :
 - o PLH
 - o OPAH
 - Observatoire du logement

OBSERVATIONS

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe est intégrée dans le périmètre du SCOT Loire Angers qui a été approuvé le 9 décembre 2016.